

Action pour la Promotion de la Santé de la Mère et de l'Enfant (APSME)

Rapport d'audit indépendant sur le rapport financier (en USD)

Exercice clos le 31 décembre 2017

Actions pour la Promotion de la Santé de la Mère et de l'Enfant-APSME-

OPINION

Nous avons effectué l'audit du rapport financier de l'ONG APSME comprenant le tableau des ressources et emplois pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, ainsi que les notes décrivant les principes comptables et présentant une analyse détaillée et explicative de principaux soldes.

A notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des ressources et des dépenses au 31 décembre 2017, ainsi que des opérations de l'ONG APSME pour l'exercice clos à cette date, conformément au principe de leur présentation décrit à la Note 2.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du projet conformément aux règles de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le code de l'IESBA.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION D'APSME POUR LE RAPPORT FINANCIER

La direction de l'ONG APSME est responsable de la préparation du rapport financier, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation du rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction d'APSME qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activités, sauf si la direction a l'intention de l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il lui incombe également la responsabilité de surveiller le processus d'informations financières.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR INDEPENDANT RELATIVES A L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du projet ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu du rapport financier et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le secrétariat exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser ses activités.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Francis NKUMBA
Réviseur-Comptable IRC
Expert-Comptable ONEC/EC/000133/16



Francis NKUMBA
Réviseur - Comptable IRC
N° 051/2011

Le 8 avril 2018

SOMMAIRE

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES	4
1. Informations Générales.	5
1.1. Cadre Juridique et Activités de l'entité	5
1.2. Organisation de APSME	5
3. Compléments d'Information sur les Etats Financiers	6
3.1. Les ressources	6
3.2. Emplois projet Fonds Mondial Tuberculose	7
3.3. Emplois projet CCC/UNESCO	7
3.4. Emplois projets Prise en charge psychosociale/ UNFPA	8
3.5. Emplois projet COMMODITY, CHAIR AND CARE (3C)	8
3.6. Emplois projet UNFPA-Réponse aux violences basées sur le genre et Santé de la Reproduction à Tanganyika et Kasai Oriental	9
3.7. Emplois projet UNFPA-Offre des soins de santé primaires a KANANGA	9
3.8. Emplois projet UNFPA-EMERGENCY FOUNDS TANGANYIKA	10
3.9. Solde de trésorerie	10

Actions pour la Promotion de la Santé de la Mère et de l'Enfant- APSME

Exercice clos le 31 décembre 2017

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

(Exprimés en dollars américains - USD)

Ressources	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
Financement Fonds Mondial via Caritas Congo ONG		100 183	41 856
Financement propres APSME		36 892	0
Financement UNESCO		20 987	13 344
Financement UNFPA		38 378	19 819
Financement gouvernement hollandais-projet 3C		335 786	0
Financement UNFPA- projet CERF/réponse aux VBG		171 191	0
Financement UNFPA-projet CERF/SR au Kasaï Oriental et Tanganyika		85 751	0
Financement UNFPA-projet Emergency Fonds Tanganyika		122 788	0
<i>Total des ressources</i>	3.1	911 956	75 019
Emplois			
Emplois projet Fonds Mondial Tuberculose	3.2	98 735	40 438
Emplois projet CCC/UNESCO	3.3	20 987	12 742
Emplois projet PEC PSY/UNFPA	3.4	38 378	19 823
Emplois projet 3C	3.5	335 786	0
Emplois projet UNFPA CERF/ réponse aux VBG	3.6	171 191	0
Emplois projet UNFPA CERF/ Santé de la Reproduction	3.7	85 751	0
Emplois projet UNFPA Emergency Fonds Tanganyika	3.8	122 782	0
Dépenses réalisées sur fonds propres APSME		25 824	0
<i>Total des emplois</i>		899 435	73 003
SOLDE DE LA TRESORERIE	3.9	12 521	2 016

Les notes aux comptes de 1 à 3.9 font partie intégrante des états financiers.

1. INFORMATIONS GENERALES.

1.1. CADRE JURIDIQUE ET ACTIVITES DE L'ENTITE

Association pour la Promotion de la Santé de la Mère et de l'Enfant-APSME en sigle, est une Association Sans But Lucratif créée en date du 24 mars 2013 et notarié à l'Office Notarial de la ville de Kinshasa/Mont-Amba. APSME a pour objectif principal de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant. Elle tire ses ressources grâce au financement de ses membres, ainsi qu'à travers la réalisation des divers projets de santé financés par des bailleurs nationaux et internationaux, principalement le Fonds Mondial, l'UNESCO, l'UNFPA, du gouvernement Hollandais et autre. Pour assurer sa gestion, l'Organisation dispose d'un siège situé à Kinshasa sur l'avenue Tumba n°2222 bis dans la commune de Lemba. Conformément aux articles 5, 7 et 8 de ses statuts, l'organisation exerce ses activités sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, principalement à Kinshasa et prioritairement dans les régions à forte densité humaine où prévaut la précarité. Elle peut intervenir dans le monde entier dans le cadre d'un partenariat ou par voie de représentation. Elle est créée pour une durée indéterminée.

L'objectif général de l'organisation est de contribuer à l'amélioration de la santé de la population en général, de la mère et de l'enfant en particulier. Les objectifs spécifiques de l'organisation sont les suivants :

- Initier les actions de mobilisation sociale à travers l'information et la sensibilisation, la lutte contre les violences sexuelles, les IST et le VIH/SIDA, la promotion de l'utilisation des méthodes contraceptives et services sanitaires de la mère et de l'enfant ;
- Renforcer les capacités des prestataires et de la population pour une appropriation des actions de lutte contre les violences sexuelles, les IST et le VIH/SIDA, la promotion de de l'utilisation des méthodes contraceptives et services sanitaires de la mère et de l'enfant ;
- Coordonner les interventions suivant les normes établies et en synergie avec d'autres partenaires œuvrant dans les mêmes domaines.

Pour réaliser ses objectifs, APSME dispose des stratégies qui se déclinent comme suit :

- mise en place des initiatives favorisant l'amélioration de la santé ;
- créer un cadre de collaboration avec les partenaires ;
- assurer l'encadrement et la formation de diverses associations.

1.2. ORGANISATION DE APSME

Conformément à l'article son statut et règlement intérieur, APSME est composée de quatre organes :

1. l'Assemblée Générale;
2. le comité directeur ou la coordination ;
3. la commission des finances ;
4. la logistique.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'ONG Association pour la Promotion de la Santé de la Mère et de l'Enfant-APSME enregistre ses transactions suivant les règles de la comptabilité de trésorerie (cash basis). Elle tient sa comptabilité sur MS Excel. Les ressources de l'ONG sont constituées des financements reçus de ses partenaires. Les autres revenus de l'ONG APSME sont constitués des cotisations de ses membres. Elles sont enregistrées en comptabilité lors de leur transfert dans le compte bancaire. Les emplois liés à l'activité de l'ONG sont comptabilisés au moment du décaissement.

La gestion financière et comptable de l'ONG est assurée au quotidien par le Comptable sous la supervision du Coordonnateur de l'ONG APSME.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

3.1. LES RESSOURCES

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Financement Fonds Mondial via Caritas Congo ONG	100 183	41 856
Financement propres APSME	36 892	0
Financement CCC/ UNESCO	20 987	13 344
Financement PEC PSY/UNFPA	38 378	19 819
Financement gouvernement hollandais-projet 3C	335 786	0
Financement UNFPA- projet CERF/réponse aux VBG	171 191	0
Financement UNFPA-projet CERF/SR	85 751	0
Financement UNFPA-projet Emergency Fonds Tanganyika	122 788	0
Total	911 956	75 019

Il s'agit principalement de financement bénéficié de ses principaux bailleurs des fonds, en l'occurrence les gouvernements Canadien et Hollandais, l'UNFPA, l'UNESCO et le Fonds Mondial, ainsi que les fonds propres.

3.2. EMPLOIS PROJET FONDS MONDIAL TUBERCULOSE

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé par le Fonds Mondial par l'entremise de la Caritas Congo ONG, Principal Réciendaire, conformément à la convention de financement signé avec ce dernier. Les détails de ces dépenses pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Assurer un soutien financier aux RECO et aux OAC	7 680
Assurer le soutien nutritionnel et appui social aux malades TBMR	14 158
Organiser les visites annuelles de suivi des activités communautaires par les SR	12 784
Contribuer trimestriellement au fonctionnement de SR	14 604
Assurer le paiement des salaires du personnel de SR impliqué au projet	46 733
Frais administratifs	1 721
Frais bancaires	1 057
Total	98 735

Il s'agit d'un projet de lutte contre la tuberculose exécuté à Kalemie dans la province du Tanganyika pour la période allant du janvier à décembre 2017.

3.3. EMPLOIS PROJET CCC/UNESCO

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé par l'UNESCO. Les détails de ces dépenses pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Plaidoyer	6 720
Sensibilisation	7 620
Communications ciblées	4 365
Frais de gestion	1 871
Frais bancaires	412
Total	20 987

Ce projet a concerné la Communication pour le Changement des Comportements du public ciblé par ce projet contre les Violences Sexuelles Basées sur le Genre.

3.4. EMPLOIS PROJET UNFPA

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé par l'UNFPA/CANADA à travers Caritas Congo ONG. Les détails de ces dépenses pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Fourniture de bureau	585
Paiement prime	35 655
Appui au fonctionnement de 4 cadres de coordination	1 398
Frais bancaires	740
Total	38 378

Ce projet a consisté en la prise en charge psychosociale des survivants des violences sexuelles et leur accompagnement.

3.5. EMPLOIS PROJET COMMODITY, CHAIR AND CARE (3C)

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé l'UNFPA/Gouvernement Hollandais en 2017 qui se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Adapter et actualiser les matériels de plaidoyer pour les droits reproductifs	36 084
Soutenir et appuyer les enquêtes de terrain	7 848
Sensibiliser les communautés de chaque zone cible sur les VBG	8 424
Diffuser les matériels de communication et sensibiliser sur les VBG	8 112
Sensibiliser les adolescents et les jeunes sur la prévention et la réponse aux VBG	5 736
Organiser une thérapie du groupe ciblant les adolescents et les femmes survivants des VBG	7 848
Assurer la réintégration socio-économique des adolescents et des femmes survivants des VBG	62 032
Fournir un équipement pour les mécanismes d'alerte précoce dans la communauté sur les VBG	4 150
Appuyer et soutenir l'identification et la référence en urgence des cas de VBG	25 214
Mettre en place et soutenir les comités locaux pour la lutte contre les VBG	18 628
Effectuer le suivi et évaluation de la mise en œuvre des activités liées à la résilience des VBG	76 844
Renforcer la capacité technique de 48 agents et psychologues cliniciens dans l'offre de services psychosociaux et santé mentale	17 332
Assurer les soins médicaux et psychosociaux intégrés	27 632
Intégrer les services adaptés aux jeunes dans les 6 HGR des 8 zones de santé cible du projet	9 200
Assurer la prise en charge holistiques de 200 survivants de VBG dans les hôpitaux de Lemera au Sud-Kivu et Keshero au Nord-Kivu	15 740
Frais bancaires	4 962
Total	335 786

3.6. EMPLOIS PROJET UNFPA-REPONSE URGENCES AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE A TANGANYIKA

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre de la réponse contre les violences issues des conflits intercommunautaires TWA-LUBA à Tanganyika et financées l'UNFPA/CERF. Ces dépenses se détaillent de la manière suivante :

Désignation	31/12/2017
Mettre en place et appuyer 8 réseaux de protection dans 8 zones de santé	8 640
Former les conseillères communautaires, les membres des réseaux de protection, les RECO, les leaders communautaires aux concepts clés de VBG	16 870
Former 60 policiers sur la gestion des cas des VBG	14 995
Former 20 agents des 4 divisions, ONG, points focaux et autres sur les outils de collecte des données VBG à Kananga, Tshikapa et Kalemie	8 514
Appuyer 7 comités territoriaux de lutte contre les VBG	5 000
Appuyer la prise en charge et référencement de 4003 survivants des VBG par la prise en charge holistique et autres	29 250
Appuyer 80 conseillers communautaires	10 000
Assurer le fonctionnement de 2 cliniques juridiques	1 800
Organiser 6 groupes de paroles	5 440
Assurer l'appui institutionnel et la collecte de données	4 500
Acheter, composer, transporter et distribuer 5500 Kits de dignité	47 625
Transport et entreposage des kits de dignité	10 132
Organiser des émissions et spots radio	4 250
Achat carburant et fournitures pour le projet	2 480
Frais bancaires	1 695
Total	171 191

Ce projet a consisté à la mise en œuvre des activités de protection ainsi que l'offre de service de prise en charge holistique aux survivants de Violences Basées sur le Genre (VBG) dans la province de Tanganyika.

3.7. EMPLOIS PROJET UNFPA-OFFRE DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES AU KASAÏ ORIENTAL ET TANGANYIKA

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé par l'UNFPA/CERF pour venir en aide aux personnes affectées par la crise au Kasaï Oriental et à Tanganyika par l'offre de service de Santé de la Reproduction adéquate et de qualité. Les détails de ces dépenses se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Organiser des séances de sensibilisation de masses sur VBG	15 780
Assurer la subvention de 17 ZS cibles du projet	13 465
Former 25 prestataires sur le dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle	16 200
Renforcer les capacités des RECO	28 580
Former 25 prestataires en prise en charge médicale des viols	10 877
Frais bancaires	849
Total	85 751

3.8. EMPLOIS PROJET UNFPA-EMERGENCY FONDS TANGANYIKA

Cette rubrique enregistre les dépenses effectuées dans le cadre du projet financé l'UNFPA. Les détails de ces dépenses pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017
Former 25 prestataires en prise en charge médicale des viols	6 999
Former 25 prestataires en soins obstétricaux et néonatales d'urgence	6 999
Former 25 prestataires sur le dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive	6 999
Achat des kits de dignité	34 380
Composition, transport et distribution des kits de dignité	7 314
Organiser des émissions et spots radio sur les VBG, des séances de sensibilisation de masses dans les églises, marchés, écoles et autres activités	9 500
Appuyer la prise en charge holistique, y compris le référencement de 300 survivants	11 100
Assurer la subvention pour la pris en charge de 176 césariennes	10 560
Former 20 agents de 4 divisions genres, ONG et points focaux sur les outils de collecte de données VBG à Kalemie	3 000
Assurer l'appui institutionnel et la collecte de données	8 990
Prendre en charge le salaire du personnel du projet	7 500
Réaliser les missions de suivi des activités du projet	8 225
Frais bancaires	1 216
Total	122 782

3.9. SOLDE DE TRESORERIE

Le solde de trésorerie représente les avoirs en caisse au 31 décembre 2017 pour le compte du projet de lutte contre la Tuberculose financé par le Fonds Mondial et dont le montant est de USD 114, ainsi que les avoir en banque sur le financement propre de l'ONG APSME qui s'élèvent à USD 12.407. Il est à noter que le solde de la trésorerie du projet Tuberculose a été restitué au Principal Récipiendaire Caritas Congo à la clôture du projet.